

Edito

Elle a été amenée progressivement, d'abord avec des éléments discrets : adaptabilité des enseignants de LP dans les autres établissements...pour être plus facilement déplacés comme des pions.

Puis cet été, c'est le « bienfaisant » Macron qui fait la promotion de l'apprentissage en louant les merveilles que les élèves pourront accomplir tellement bien...et au passage parler de « gâchis » concernant le lycée professionnel (vous reprendrez bien un peu de prof-bashing !)

La réalité est pourtant toute autre : tellement de parents qui nous remercient, d'élèves qui ont repris les rails d'une vie équilibrée, qui sont sortis épanouis de nos lycées pros. Face à cela, des millions débloqués pour le plan « un jeune/un emploi » qui ne mènent finalement qu'à peu de débouchés car beaucoup de jeunes abandonnent très vite -et qui LUI est un énorme gâchis.

Un « programme » présenté sous des airs de progression, d'aubaine pour les jeunes, d'avantages pour les enseignants, qui cache cependant un bien noir dessein au profit des entreprises les moins honnêtes, et bien évidemment du capitalisme.

Et bien personne ne la veut cette réforme qui est en fait un arrêt de mort assuré pour le Lycée Professionnel ! (ni les élèves qui voient bien qu'ils ne seront pratiquement plus au lycée, ni les entrepreneurs qui ne voient pas comment ils pourront prendre les élèves en stage sur davantage de périodes).

Et les enseignants se mobilisent contre cette réforme délétère : par trois fois, la mobilisation a été très suivie, TOUS les syndicats -c'est assez rare pour le préciser- sont rassemblés contre ce projet destructeur, et c'est unanime que nous marcherons vers un recul du gouvernement.

Ne lâchons rien !

Philippe, Lorène, Karine et Lydia

Sommaire :

Edito..... page 1

Mobilisation du 18 octobre ... page 2

La réforme Macron – Grandjean en quatre points page 3

Apprentissage dans les LP .. page 4

Les intox du ministère ...pages 5 et 6

10 fermetures de LP prévues
Mobilisation du 17 novembre
Recul du ministère page 7

Elections professionnelles – le point
avec benoit TESTE pages 8 à 10

En bref page 11

Bulletins adhésion.....pages 12 et 16



MOBILISATION DU 18 OCTOBRE



Le SNUEP-FSU était bien évidemment mobilisé ce 18 octobre avec tous les autres syndicats enseignants à l'occasion des grandes manifestations organisées à Nancy ainsi qu'à Metz. Le taux de gréviste était de 62% en LP et la FSU a également enregistré une mobilisation notable dans le 1er degré ainsi qu'en collège et dans les LGT. Tous mobilisés, car cette réforme va impacter TOUS les membres de la communauté éducative.



Forte mobilisation à Nancy

Rassemblement devant le rectorat



LA REFORME MACRON-GRANDJEAN EN QUATRE POINTS

La réforme des lycées professionnels que veut imposer le président Macron aux élèves et aux personnels de LP constitue un véritable danger pour l'avenir d'un tiers de la jeunesse lycéenne, pour nos métiers et pour la formation professionnelle initiale.

Voici les 4 points relevés par l'intersyndicale qui concentrent les éléments les plus dangereux de ce projet.

+ 50 % DE STAGES ET MOINS D'ENSEIGNEMENTS

Le projet annoncé prévoit d'augmenter de 50 % les périodes de stage en entreprise (passage de 22 à 33 semaines pour les bacs pro).

Ces heures en entreprises en plus correspondront fatalement à des centaines d'heures d'enseignement en moins.

Parce que nous avons à cœur l'émancipation de nos élèves et la qualité du service public d'éducation ; parce que les conséquences sur les conditions de travail des personnels et d'études des lycéen·nes seront désastreuses ; parce que cela correspondra à des suppressions de postes enseignants : nous ne pouvons pas l'accepter.

DES HORAIRES DÉCIDÉS LOCALEMENT

Le cadre national des grilles horaires doit être maintenu pour garantir des diplômes nationaux assurant une qualification reconnue et la possibilité de poursuites d'études.

Sous couvert d'autonomie renforcée, des expérimentations pourront être menées permettant de ne pas respecter les grilles horaires disciplinaires nationales. Le français et les maths seraient à privilégier car considérés comme des « savoirs-fondamentaux ». Que restera-t-il alors pour les autres enseignements généraux qui favorisent l'émancipation des élèves ?

DES FORMATIONS RÉDUITES AUX BESOINS LOCAUX

Les fermetures et ouvertures de filières dans les établissements seraient décidées uniquement au prisme des besoins locaux de main-d'œuvre ce qui va considérablement réduire les choix de formation des élèves. Nous refusons que l'avenir professionnel de nos jeunes lycéen·nes soit conditionné à des métiers en tension pour la plupart en raison de leurs conditions salariales et de travail déplorables.

Pour que la Voie Professionnelle soit une voie attractive, il faut surtout créer de nouvelles filières de formation en lien avec les besoins sociaux et les enjeux environnementaux.

DEMI-JOURNÉE « AVENIR »

Le ministère veut imposer dès la 5^{ème} de collège un dispositif « Avenir » consistant à dédier une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers et les entreprises. Pour nos organisations, il faut renforcer les missions et le nombre de personnels d'orientation et préparer les élèves de collège à tous les parcours d'orientation sans exception.

Cette conception de la voie professionnelle scolaire est à l'opposé de ce que nous portons.

APPRENTISSAGE DANS LES LP...

Nous avons tous entendu que les effectifs diminuaient dans les LP, et que pour permettre à l'établissement de persister, il fallait garder un certain nombre d'élèves et que les apprentis étaient la solution pour survivre : il n'en est rien ! Bien qu'étant dans nos classes, les apprentis ne sont pas comptabilisés dans les effectifs officiels dans la mesure où il ne sont pas dans la formation initiale (et ils ne sauveront jamais un établissement!)

Aussi lors des CA, ne vous laissez pas bernier par le chant des sirènes qui n'est qu'un leurre au profit du chef d'établissement et du DDFPT qui EUX auront une jolie prime à la clé... (et pas les enseignants)

De même, si des apprentis sont intégrés dans votre établissement, l'administration de votre établissement se doit de vous demander votre accord pour qu'ils soient présents durant vos séances via un contrat que vous signez SI VOUS LE VOULEZ. A défaut, vous êtes tout à fait en droit de les refuser, voire les accepter en auditeurs libres et refuser de les évaluer...

ATTENTION, vos chefs vont jouer la carte de la conscience professionnelle, et une fois que vous avez accepté, vous n'êtes pas sans savoir que ces élèves sont très chronophages du fait de leur présence non synchronisée avec les élèves de la formation initiale...



<https://www.lejsl.com/edition-bresse/2020/02/13/entreprises-du-batiment-et-enseignement-professionnel-un-curieux-partenariat>

LES INTOX DU MINISTERE

Voici un document synthétisant la lettre ouverte de **désintox des pseudos concertations** menées par la ministre C. Grandjean.

Les différences entre ce que le Ministère argumente et la réalité...



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Le syndicat de la voie professionnelle

RÉFORME MACRON DES LYCÉES PROS

DES CONCERTATIONS, VRAIMENT ?

■ CONSTAT TRONQUÉ

Pour justifier d'une nouvelle réforme dans la voie professionnelle, et de la mise en place de groupes de travail censés la penser et l'organiser, Carole Grandjean choisit seulement certains constats pour mieux en cacher les autres... et dépeindre un tableau noir des lycées professionnels.

La communication de la ministre

- ☞ Un taux d'insertion insuffisant sur le marché du travail pour les élèves diplômés issus des lycées professionnels
- ☞ Un absentéisme et un décrochage scolaire plus marqués au LP qu'au LGT ;
- ☞ Des effectifs de la filière professionnelle en baisse constante.

Les omissions volontaires

- ✓ Le lycée professionnel amène davantage au diplôme que l'apprentissage. Or la détention d'un diplôme est le premier rempart contre le chômage.
- ✓ Les différences mesurées dans les taux d'insertion professionnelle s'atténuent avec le temps et deviennent même favorables aux élèves issu-es de la voie scolaire à l'échelle de la carrière.
- ✓ Le décrochage en LP reste 3 fois moins élevé que dans l'apprentissage présenté comme « modèle » !
- ✓ Les élèves en situation scolaire difficile au collège sont davantage orienté-es vers le lycée professionnel que vers l'apprentissage ou même le lycée d'enseignement général et technologique.
- ✓ La baisse des effectifs a pour causes la publicité faite à outrance pour l'apprentissage, au détriment des LP, et la transformation Blanquer de la voie professionnelle, notamment les familles de métiers.

LE FAUX BILAN DE LA TRANSFORMATION BLANQUER DE LA VOIE PRO (TVP)

En demandant à l'Inspection générale de dresser elle-même le bilan de la *Transformation Blanquer de la voie professionnelle* qu'elle avait été chargée de mettre en musique aux côtés de la Dgesco, il ne fallait pas s'attendre à ce que ce dernier soit négatif !

Pourtant, le bilan dressé par les collègues et révélé par l'enquête Harris Interactive de mars dernier pour le compte du SNUEP-FSU, est tout autre :

- 71 % considèrent que la TVP est une mauvaise, voire très mauvaise chose, et 79 % considèrent qu'elle ne permet pas d'atteindre les objectifs de formation.
- 86 % disent que la TVP complexifie l'organisation des LP et 67 % pensent qu'elle dégrade leurs conditions de travail.

Un bilan réalisé par celles et ceux qui ont eu à mettre en œuvre une réforme ne peut pas être objectif alors que les PLP rejettent la TVP et ses conséquences.

■ CONTENU IMPOSÉ POUR UNE RÉFORME DÉJÀ ÉCRITE

Les groupes de travail doivent échanger sur : « *augmenter progressivement les PFMP, ajuster la carte des formations, adapter les organisations pédagogiques, donner aux lycées professionnels les moyens d'adapter leur projet d'établissement aux réalités locales ...* ». « *La réforme des lycées professionnels sera installée progressivement sur le quinquennat à compter de la rentrée scolaire 2023* ». (Carole Grandjean, le 21 octobre 2022).

**Les thèmes et les objectifs des groupes de travail sont imposés par la ministre.
La réforme est déjà écrite.**

LE SNUEP-FSU REFUSE DE LÉGITIMER UNE RÉFORME STRUCTURELLE QUI SABORDE LE LYCÉE PROFESSIONNEL.

UNE PAGE DE LA GRANDE HISTOIRE DES LYCÉES PROFESSIONNELS S'ÉCRIT EN CE MOMENT.
DEUX CHOIX POSSIBLES : COLLABORER OU RÉSISTER.

**EN NE PARTICIPANT PAS AUX PSEUDO-CONCERTATIONS,
LE SNUEP ET LA FSU SONT ET RESTERONT DU BON CÔTÉ DE L'HISTOIRE,
POUR EMPÊCHER CE SABORDAGE ORGANISÉ DES LYCÉES PROFESSIONNELS.**

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE
Y'A PAS PHOTO

JE VOTE |  VOIE PRO



SNUEP.fr

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSORAL
PUBLIC

sn  pden -FSU



snep



snes



10 FERMETURES DE LP PREVUES...

Le Président du Conseil Régional Jean Rottner a annoncé qu'une dizaine de LP fermeraient dans les années à venir : les premiers noms sont donc tombés et parmi eux le LP Jean Morette de Landres et le Lycée des Métiers Charles de Gaulle de Pulversheim dans le Haut-Rhin pour 2025. Cette information a été donnée à nos collègues de manière abrupte et la surprise fut totale : la raison invoquée étant une « mesure d'économie d'énergie », reste dubitatif car une réhabilitation de l'isolation a été effectuée il y a moins de dix ans dans le LP de Landres et des travaux sont actuellement réalisés dans celui de Pulversheim. La question des critères de fermeture reste donc posée...

MOBILISATION DU 17 NOVEMBRE

Ce jeudi 17 novembre, la mobilisation était notée à 41% de grévistes au niveau national et à 21% dans l'académie. En revanche, les actions « faites du bruit dans les LP » ont été suivies à 56%. Nous avons également soutenu le rassemblement du LP de Landres devant le Conseil Régional le matin à Metz, et un autre l'après-midi à Nancy devant le Rectorat.

(Pas d'audience avec le Recteur mais un appel du DRH Laurent Seyer pour un entretien à 16h50... quand le rassemblement était terminé, évidemment)

RECU DU MINISTERE

Hors des groupes de travail initiaux autour de la réforme Grandjean, des discussions en intersyndicale nationale ont eu lieu vendredi 25 novembre avec le directeur de cabinet du Ministère de l'Éducation Nationale (notre ancien Recteur Jean-Marc Huart / "la voie pro, c'est mon grand truc") : les mobilisations successives font **changer le rythme** d'avancée de la réforme et démontre d'une part qu'il était contre-productif de presser le pas, et d'autre part qu'il fallait faire un bilan des réformes précédentes... Aussi, Il veut organiser **deux temps d'échanges** : un premier sur l'état des lieux par la DEPP (qui montrera l'aberration de ce projet de réforme, à l'opposé des besoins du terrain) et un second sur le bilan de Transformation de la Voie Pro présenté par l'Inspecteur Général qui pilote la mission.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES - le point avec Benoît TESTE (Secrétaire Général de la FSU)

Du 1er au 8 décembre 2022, se tiendront, pour 5,6 millions d'agents, les élections professionnelles dans les trois versants de la fonction publique, qui ont lieu tous les quatre ans. Un scrutin aux enjeux particulièrement importants cette année : outre le taux de participation, qui est passé sous la barre des 50 % en 2018, de nouvelles instances de dialogue social issues de la loi Fonction publique de 2019 (comités sociaux et CAP aux compétences réduites) vont être installées. Dans cette perspective, AEF info publie tous les jours, depuis le 21 novembre 2022, l'interview des leaders des neuf syndicats représentatifs de la fonction publique (UFSE-CGT, Uffa-CFDT, FGF-FO, Unsa Fonction publique, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC et CFTC). Aujourd'hui, Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, cinquième organisation sur les trois versants avec 8,6 % des voix.

AEF info : Le précédent scrutin, en 2018, avait eu lieu au début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, marqué notamment par un objectif de 120 000 suppressions de postes, le programme Action publique 2022, la suspension de l'application de PPCR, l'instauration d'un jour de carence... Depuis, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 est entrée en application et la crise sanitaire a poussé le gouvernement à revoir son approche de la fonction publique. Quels sont pour la FSU les principaux enjeux des élections professionnelles de décembre 2022 ?

Benoît Teste : Le contexte a changé mais les enjeux de ce début de quinquennat restent forts. Nombre de projets de réforme restent sur la table qui concernent l'ensemble du monde du travail mais aussi de la fonction publique avec la réforme des retraites, et la poursuite de la logique de la loi de transformation de la fonction publique avec un nouveau cycle de discussions sur les carrières et les rémunérations. Ces élections vont donc être particulièrement regardées puisque 20 % des salariés en France vont y participer ce qui en fait un enjeu politique. Ce scrutin va aussi être révélateur, notamment par le taux de participation, de l'état d'esprit des agents, qui sont déboussolés et confrontés à une perte de sens des métiers.

C'est tout l'enjeu de la campagne que nous menons pour les convaincre d'aller voter et montrer une volonté d'implication dans un contexte difficile qui tend à dessaisir les agents de l'exercice de leur métier. Après un temps suspendu durant la crise sanitaire, qui a mis en avant un effritement des services publics mais aussi l'utilité des agents et leur capacité d'agir, celles-ci semblent désormais mises de côté par un pouvoir qui paraît vouloir reprendre la main, ce qui engendre une forte désillusion pour les agents. Nous cherchons donc à lutter contre ce phénomène en valorisant notre rôle de contre-pouvoir. Ce dernier s'avère utile pour faire évoluer les discussions dans les instances et remonter des sujets du terrain.

Il faudra que les élections en soient la traduction pour conforter la légitimité des élus et souligner la nécessité de défendre les droits des agents malgré une campagne a minima et convenue de la part des employeurs publics et le cantonnement du droit des élus à du commentaire des politiques publiques. En effet, les organisations syndicales sont réunies régulièrement mais au final, notre capacité à agir reste restreinte avec ce gouvernement. Ce qu'illustre la réduction des compétences des CAP.

AEF info : Justement, les conséquences de la généralisation du vote électronique dans la fonction publique de l'État et de la mise en place de nouvelles instances de dialogue social (CSA, CST, CSE) pourraient-elles selon vous peser sur la participation ?

Benoît Teste : Oui, ces nouvelles instances peuvent représenter un frein, les agents pourraient être tentés de ne pas voter, estimant que ces instances ne sont plus utiles pour leur avancement, la mobilité. Mais avec la mise en place depuis 2020 et 2021 de CAP restreintes aux recours, nous avons tout fait pour les faire vivre et maintenir les droits des agents en portant et en suscitant de nombreux recours sur les entretiens de carrière ou les refus de titularisation par exemple, ce qui nous a conduits à demander des comptes à l'administration. Nous nous engageons à maintenir ce travail de proximité.

Autre frein pour les organisations syndicales, ces nouvelles instances vont entraîner une diminution drastique du nombre d'élus avec l'organisation des CAP par catégories hiérarchiques. Par exemple, dans l'enseignement, les agents qui dépendaient d'une CAP spécifique (psyEN, professeurs certifiés, agrégés, d'EPS, de lycée professionnel) se retrouvent au sein d'une même CAP avec un nombre d'élus réduit. Cela peut être un frein au vote, les agents ne connaissant pas forcément les candidats inscrits sur les listes. Cette réduction va aussi entraver davantage le travail des représentants syndicaux et rendre plus difficile la défense de certains métiers problématiques. Un autre effet pourra aussi être une incitation à voter pour des organisations majoritaires, implantées sur les différents corps.

"La nécessaire sécurisation du vote électronique ne doit pas se faire au prix de procédures trop complexes."

Quant au vote électronique, il peut représenter une entrave au vote. Ce n'est certes pas la seule explication de la baisse de participation, mais cela en fait partie. Nous avons notamment noté un "effet bureau" : les agents disposant d'un bureau votent plus que les agents nomades ou exerçant à l'extérieur. Il faut donc lutter contre ce type de phénomène en facilitant le vote et en communiquant sur les processus de vote sachant que le vote électronique permet de participer au scrutin de son smartphone et sur une durée d'une semaine. La nécessaire sécurisation du scrutin ne doit pas se faire au prix de procédures trop complexes.

Or, nous avons relevé encore trop de problèmes liés à la remise des notices de vote, des espaces électeurs qui ne fonctionnent pas, à l'absence d'agents sur les listes électorales (notamment des contractuels recrutés récemment, dont des AESH).

Certaines administrations telles que le ministère de l'Intérieur ont par exemple facilité le vote ce qui a entraîné une forte participation. Il ne faudrait pas que certains ministères soient plus représentés que d'autres. Il n'y a aucune raison qu'à l'inverse, l'Éducation nationale ne vote qu'à 43 %, comme cela a été le cas en 2018 (où le vote a été suspendu le premier jour), et soit donc minoré dans le résultat final et dans la composition des instances générales que sont le conseil supérieur et du conseil commun.

Enfin, le vote électronique rend la démarche moins collective. À cet égard, l'administration ne met pas les moyens nécessaires pour mettre en scène l'événement avec des kiosques de vote ou des espaces dédiés.

Lire la suite sur <https://www.aefinfo.fr/depeche/682959-le-pouvoir-semble-vouloir-reprendre-la-main-sur-la-capacite-d-agir-des-agents-benoit-teste-fsu>



NOUVELLE RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS ET DES STAGES

QU'EN PENSENT LES ACTEURS ET ACTRICES DE TERRAIN ?

Dès la campagne présidentielle, Emmanuel Macron annonçait sa volonté de réformer les lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage.

Début juillet, Carole Grandjean a été nommée ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels, sous la double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail pour mettre en œuvre cette réforme.

Un des éléments socle non négociables de cette réforme est l'augmentation de 50 % des périodes de stage en entreprise, au détriment des enseignements dispensés au sein de nos lycées.

Les élèves de bac pro auraient alors 33 semaines en entreprise au lieu de 22 actuellement sur 3 ans et 18 à 21 semaines en CAP au lieu des 12 ou 14 actuellement sur 2 ans. En conséquence, les jeunes des lycées professionnels devront trouver plus de lieux de stage et/ou y passer plus de temps.

Alors que cette réforme est présentée comme devant répondre à la fois aux attentes des jeunes, mais aussi des entreprises, le SNUEP-FSU aimerait connaître votre avis de tuteur-trice de stage. Nous vous invitons donc à scanner le QR code ci-dessous pour participer à une enquête en ligne de quelques minutes.



En vous remerciant par avance
pour votre participation,
Bien cordialement
Sigrid Gérardin et Axel Benoist,
co-secrétaires généraux du SNUEP-FSU

Pour nous contacter : snuep.national@wanadoo.fr
Pour en savoir plus : <https://snuep.fr>

EN BREF

SALAIRES, VOIE PRO, CONDITIONS DE TRAVAIL : UNE INTERSYNDICALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE PRÉPARE UNE GRÈVE POUR JANVIER

Dans un communiqué du 29 novembre 2022, une intersyndicale de personnels de l'Éducation nationale (FSU, Fnec-FP-FO, CGT éducation, SUD éducation) "appelle à construire une grève en janvier" pour "une revalorisation de l'ensemble des personnels tout de suite sans condition, le retrait de la réforme de la voie pro, nos conditions de travail". Les organisations justifient leur mobilisation par :

- "la forte inflation",
- "les éléments issus des réunions sur le pacte qui confirment nos inquiétudes",
- le fait qu'"aucun plan de revalorisation ne soit amorcé" pour les AESH, AED, CPE, inspecteurs...
- "la réforme de la voie professionnelle qui s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement",
- "le budget 2023 qui prévoit des suppressions de postes".

La date de la grève sera connue début décembre afin de "l'articuler avec le calendrier de mobilisations sur les retraites".

Nasr Lakhsassi

L'AVIS DES ENTREPRISES (en page précédente et voir mail du 29 novembre 2022)

Les chefs d'entreprises qui prennent nos élèves en PFMP semblent pris à rebours par cette volonté de démultiplier les périodes de stage. Nous vous invitons à **interpeller les tuteurs et tutrices de nos élèves en stage** et les inviter à donner leur avis via un court questionnaire en ligne. La majorité semble être en désaccord avec l'augmentation des PFMP (comme c'est étrange...)

Vous pouvez poser les questions vous-même pour les inciter à répondre...

Lorène Toussaint

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{re} fédération de l'Éducation nationale.

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Claudin, 75013 PARIS
Courriel : snep.national@wanadoo.fr
Site : www.snep.fr - Téléphone : 01.45.65.02.56



MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militants.es.

Ancien-ne adhérent-e Oui Non
M. Mme Date de naissance : ____ / ____ / ____
NOM :
Nom de naissance :
Prénom :
Adresse complète :
.....
Tél. fixe : Portable :
E-mail :

Discipline précise :
Code (si connu) :
AFFECTATION :
LP SEP SEGPA EREA
Collège Lycée Supérieur FC
Nom de l'établissement :
RNE (facultatif) :
Ville :
Si TZR, ~~6500~~ d'exercice :
Rattachement administratif :

ACADÉMIE (au 01/09/2022) :

SITUATION ADMINISTRATIVE
PLP CPE AED AESH
Titulaire Stagiaire
Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
Échelon au 01/09/22 : ____ Depuis le : ____ / ____ / ____
Contractuelle CDD CDI
Retraité-e En congé Sans emploi
Emploi particulier : (MR, AA, CPA, détachement, Geta, MDE, Inspection,
IR, congés Eltern) :

**Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non,
d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. ***
*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est
comptabilisée dans les frais professionnels.

Journal FSU (si POUR «) : Numérique Papier

RÈGLEMENT DE LA COTISATION
Temps partiel : % Montant €
Mode de paiement : Prélèvement en 3 x 6 x
 Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site
~~Cheques~~ : 1x 2 x 3 x
Où que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Date : ____ / ____ /
Signature :

Autorisation CNIL : Le SNUEP-FSU peut utiliser les informations personnelles que vous fournissez à l'adresse ci-dessus à des fins administratives. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer ces informations professionnelles et de passer de ma part à vos collègues de la section de l'occasion des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans ses publications et les traiter automatiquement dans les conditions de gestion prévues à l'article 17 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Cette autorisation, à reconduire lors de renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

DEMANDE DE PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION

Je choisis en 2022-2023 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai avisé de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je gouterai ainsi aggraver les conditions nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, qualité de travail, etc.) choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas renouveler.

Je soussigné(e) autorise l'établissement titulaire de mon compte à prélever :

en 3 fois la somme de € soit par chaque prélèvement €
le 3 des mois suivants : novembre 2022, janvier 2023, mars 2023

en 6 fois la somme de € soit par chaque prélèvement €
le 3 des mois suivants : novembre 2022, décembre 2022, janvier 2023, février 2023, mars 2023, avril 2023

MANDAT DE PRÉLEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (1) le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (2) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions détaillées dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 mois suivant la date de débit de votre compte. Les droits concernant le présent mandat sont régis par le document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER 
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
38 RUE EUGÈNE CLAUDIN 75013 PARIS

IBAN :
BIC (Bank Identification Code) :

Paiement Recurrence / RspPFF
À : Le :
Signature :

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements.
Paiement récurrent ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements

Modèle : voir chapitre n° 02 - contact@sepa.fr - 03/2019

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{re} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2023

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel: au prorata de la quotité de traitement

	Catégorie / Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôt	89 2,80	138 3,91	141 4,00	144 4,08	160 4,25	168 4,42	186 4,88	177 5,02	188 5,27	188 5,61	210 5,95
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôt	188 5,36	188 5,61	218 6,04	228 6,46	248 6,89	266 7,23	281 7,40				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôt	222 6,29	234 6,63	248 6,97	284 7,48			282 7,99	284 8,33	308 8,76		
La Réunion €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôt	129 3,66	180 5,10	183 5,19	188 5,36	196 5,53	201 5,70	218 6,04	228 6,46	248 6,89	268 7,31	278 7,82
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôt	248 6,89	266 7,23	278 7,82	284 8,33	316 8,93	333 9,44	338 9,81				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôt	288 8,16	308 8,59	318 9,01	342 9,69			388 10,57	381 10,80	388 11,31		
Nouvelle-Calédonie et Polynésie française en CFP	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôt	16367 435,12	21480 608,80	21876 614,13	22808 632,06	22841 650,00	23888 676,77	26261 715,45	27008 766,09	28768 814,81	30444 862,88	32688 923,27
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôt	28844 811,88	30146 854,11	32472 920,04	34788 985,97	37128 1051,90	38348 1114,86	40 684 1149,86				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôt	33866 959,23	36802 1014,39	37748 1059,96	40478 1146,91			431487 1231,57	45171 1279,85	47480 1344,70		
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôt	114 3,23	182 4,99	186 4,88	188 4,76	174 4,93	183 5,19	182 5,44	207 5,87	218 6,21	231 6,55	249 7,08
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôt	218 6,21	231 6,55	248 7,08	287 7,57	282 7,99	300 8,50	308 8,87				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôt	268 7,31	278 7,74	288 8,16	308 8,87			330 9,36	342 9,89	380 10,2		

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire : 1^{er} échelon classe normale** AED : 24 € AESH : 24 € Sans traitement : 27 €
- Non-titulaire : 93 € Non-titulaire Réunion : 111 € Non-titulaire Nlle Calédonie : 13310 CFP Non-titulaire Guyane : 85 €

Retraité-es* - PLP et CPE

Métropole-Guadeloupe-Guyane- Martinique-Mayotte	<input type="checkbox"/> PLP ex-NT : 45 €	<input type="checkbox"/> CN : 98 €	<input type="checkbox"/> HC : 108 €	<input type="checkbox"/> CFx : 114 €
La Réunion	<input type="checkbox"/> PLP ex-NT : 60 €	<input type="checkbox"/> CN : 129 €	<input type="checkbox"/> HC : 144 €	<input type="checkbox"/> CFx : 152 €
Nouvelle-Calédonie - Polynésie française	<input type="checkbox"/> PLP ex-NT : 5370 CFP	<input type="checkbox"/> CN : 11457 CFP	<input type="checkbox"/> HC : 12888 CFP	<input type="checkbox"/> CFx : 13605 CFP

* Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

CONTACTS ACADÉMIQUES

Retrouver les mails et numéros de téléphone sur www.snuép.fr

<p>Alsace 9 rue de la République SNUEP-FSU 15001 Marseille</p> <p>Amiens Fédération SNUEP-FSU 9 rue Eric 02040</p> <p>Besançon 11 rue de la République SNUEP-FSU 25000 Besançon</p> <p>Bordeaux G. DUSSEAUME SNUEP-FSU 25 rue Paul Marret 33000 Bordeaux</p> <p>Clermont-Ferrand Jean-Baptiste CHATRE Christophe FERRERA SNUEP-FSU, Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand</p>	<p>Corse SNUEP-FSU Corse 220 20020</p> <p>Creteil SNUEP-FSU Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 Creteil</p> <p>Dijon Philippe DUCHATEL 62 rue du Trévise 21000 Dijon</p> <p>Grenoble G. GUILLEMOUD-ROLLIN P. MICHELON SNUEP-FSU Beauvoisin 32 av. de l'Europe 38000 Grenoble</p> <p>Guayane Michel DJIVAS Général GENDRON SNUEP-FSU, BP 947 97339 Cayenne Cedex</p>	<p>La Réunion Charles LOPIN Résidence les Longères (Bat C, App 4 7 Bd Mahatsma Gandhi 97490 St-Denis</p> <p>Lille Jacques HLEWANT SNUEP-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille</p> <p>Lyon Olivier MARATRAY Christophe TRISTAN SNUEP-FSU 24 bis rue de Neveu 67000 Lyon</p> <p>Lyon SNUEP-FSU 44 G. du travail Pl. Guichard 69000 Lyon</p> <p>Martinique Christophe TESSAT SNUEP-FSU 41 avenue des 97290 Fort de France</p>	<p>Mayotte Ahmed MACHONE Sabina HASSANI SNUEP-FSU, 2 rue de la Paix 97600 97600</p> <p>Montpellier Pascale MILLET SNUEP-FSU Endas des Lyx, bat G 34000 Montpellier</p> <p>Nancy-Metz Lorraine TOUSSAINT SNUEP-FSU 51 rue de Metz 54000 Nancy</p> <p>Nantes SNUEP-FSU Bureau du Travail 14 Place 49100</p> <p>Nîmes SNUEP-FSU Bureau du Travail 13 avenue Aristide Collet 33000 Toulon</p>	<p>Normandie Marie-DELAUX, Jérôme DUBOIS, Paul LEBOUIC, Cyril MARIANON SNUEP-FSU 4 rue Louis 70100 Rouen</p> <p>Nouvelle-Calédonie SNUEP-FSU BP 58 98845 NOUNEA CEDEX</p> <p>Orléans-Tours SNUEP-FSU 35-37 Av. de l'Europe BP 30830 41038 Orléans Cedex</p> <p>Paris SNUEP-FSU Annie GREGA Roselyne MELLOUL SNUEP-FSU Paris 38 rue Eugène 75013 Paris</p> <p>Paris SNUEP-FSU 10 Av. du Parc d'Arrière 92004 Paris Cedex</p>	<p>Polynésie Française Véronique LORAIN-FAFATUA BP 82361 98702 FAA CENTRE</p> <p>Reims SNUEP-FSU 18 rue de Vigny 51250</p> <p>Rennes SNUEP-FSU 14 rue 35000 Rennes</p> <p>Strasbourg SNUEP-FSU 4 rue de Leusse 67000 Strasbourg</p> <p>Toulouse SNUEP-FSU 11 rue 31000 Toulouse</p> <p>Versailles SNUEP-FSU Versailles 38 rue Eugène 78113 Paris</p>
--	--	---	--	--	--

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de 150 euros
revient au final à 51 euros,
soit 4,25 euros par mois.**



150 € = 51 €

Propositions d'échéances pour les chèques dont les échéances sont non renseignées pour l'année 2022-2023

Date de saisie des adhésions	Du 1 au 30 septembre 2022	Du 1er au 31 octobre 2022	Du 1 ^{er} au 30 novembre 2022	Du 1 ^{er} au 31 décembre 2022	1 ^{er} au 31 janvier 2023	1 ^{er} au 28 février 2023	1 ^{er} au 31 mars 2023	1 ^{er} au 30 avril 2023	1 ^{er} au 31 mai 2023
Dates échéance si 2 chèques	30/09/2022 31/10/2022	31/10/2022 30/11/2022	30/11/2022 31/12/2022	31/12/2022 31/01/2023	31/01/2023 28/02/2023	28/02/2023 31/03/2023	31/03/2023 30/04/2023	30/04/2023 31/05/2023	31/05/2023 30/06/2023
Dates échéances si 3 chèques	30/09/2022 31/10/2022 30/11/2022	31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022	30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023	31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023	31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023	28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023	31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023	30/04/2023 31/05/2023 30/06/2023	
Dates échéances si 4 chèques	30/09/2022 31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022	31/10/2022 30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023	30/11/2022 31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023	31/12/2022 31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023	31/01/2023 28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023	28/02/2023 31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023	31/03/2023 30/04/2023 31/05/2023 30/06/2023		

Tableaux des prélèvements automatiques pour l'année 2022-2023

Date Butoir/échéance	3 novembre 2022	3 décembre 2022	3 janvier 2023	3 février 2023	3 mars 2023	3 avril 2023	3 mai 2023	3 juin 2023	3 juillet 2023
3 prélèvements									
25/10/2022	X		X		X				
25/11/2022		X		X		X			
25/12/2022			X		X		X		
25/01/2023				X		X		X	
25/02/2023					X		X	X	
25/03/2023						X	X	X	
25/04/2023							X	X	X

Date Butoir/échéance	3 novembre 2022	3 décembre 2022	3 janvier 2023	3 février 2023	3 mars 2023	3 avril 2023	3 mai 2023	3 juin 2023	3 juillet 2023
6 prélèvements									
25/10/2022	X	X	X	X	X	X			
25/11/2022		X	X	X	X	X	X		
25/12/2022			X	X	X	X	X	X	
25/01/2023				X	X	X	X	X	X